

Favoriser l'immigration francophone dans les communautés francophones  
en situation minoritaire au Canada : examen de quelques obstacles et  
solutions éventuelles à la disposition du Bureau de l'immigration du Canada  
à Paris

par Gary Hawkes

Un mémoire soumis à la Faculté des études supérieures de  
l'Université du Manitoba  
pour remplir en partie les exigences du programme de

Maîtrise en études canadiennes

du Collège universitaire de Saint-Boniface  
Saint-Boniface (Manitoba)

Copyright © 2007 par Gary William Hawkes

**THE UNIVERSITY OF MANITOBA**  
**FACULTY OF GRADUATE STUDIES**  
\*\*\*\*\*  
**COPYRIGHT PERMISSION**

**Favoriser l'immigration francophone dans les communautés francophones  
en situation minoritaire au Canada : examen de quelques obstacles et  
Solutions éventuelles à la disposition du Bureau de l'immigration du Canada  
À Paris**

**BY**

**Gary Hawkes**

**A Thesis/Practicum submitted to the Faculty of Graduate Studies of The University of  
Manitoba in partial fulfillment of the requirement of the degree**

**Maîtrise ès arts**

**Gary Hawkes © 2007**

**Permission has been granted to the Library of the University of Manitoba to lend or sell copies of  
this thesis/practicum, to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell  
copies of the film, and to University Microfilms Inc. to publish an abstract of this thesis/practicum.**

**This reproduction or copy of this thesis has been made available by authority of the copyright  
owner solely for the purpose of private study and research, and may only be reproduced and copied  
as permitted by copyright laws or with express written authorization from the copyright owner.**

## Résumé

Jusqu'ici, les communautés francophones au Canada, à l'extérieur du Québec, n'ont guère bénéficié sur le plan linguistique de l'immigration. Nous présentons le contexte politico-administratif et social de l'immigration francophone et nous examinons le rôle et les résultats du Bureau de l'Immigration du Canada à Paris. Notre méthodologie comprend une analyse de documents, de statistiques, d'entrevues d'experts, et de dossiers d'immigrants francophones. Un lien fort est suggéré entre les phénomènes de séjours temporaires et de résidence permanente. Une offre d'emploi et des liens sentimentaux ou parentaux se révèlent comme des facteurs particulièrement importants dans le mouvement. Le programme de travail temporaire « Vacances-travail » est une des voies prometteuses menant à la résidence permanente. L'importance du programme « Candidats des provinces » est évoquée pour le Manitoba et le Nouveau Brunswick.

Ce mémoire est dédié à ma femme, Valérie, qui m'a encouragé inlassablement, et à Hunter et Valla qui ont souffert de promenades raccourcies pendant trop longtemps. Je vous aime.

Je tiens aussi à remercier mon directeur de mémoire, le Professeur Jean Lafontant, pour ses conseils.

## TABLE DES MATIÈRES

Index des tableaux.....	vi
Sigles et abréviations utilisés : .....	vii
Introduction.....	1
<b>Chapitre 1 Méthodologie.....</b>	<b>3</b>
1.1 Hypothèse.....	3
1.2 La problématique.....	4
1.3 Revue documentaire .....	5
1.4 Entrevues d'experts .....	5
1.5 Statistiques.....	7
1.6 Observation directe.....	8
<b>Chapitre 2 Historique et contexte des initiatives pour favoriser l'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire .....</b>	<b>10</b>
2.1 Démographie francophone au Manitoba de 1870 au 1890.....	10
2.2 Immigration francophone au Canada 1882- 2002 .....	11
2.3 Initiatives du Gouvernement du Canada de 2002 au 2006 .....	13
2.4 Qui est francophone?.....	16
2.5 Enjeux pour les immigrants potentiels .....	18
2.6 Fonctions du BIC Paris .....	21
2.7 Manque d'information sur les résultats d'efforts de recrutement.....	23
<b>Chapitre 3 Le contexte social, économique, et politique de l'immigration francophone au Canada .....</b>	<b>25</b>
3.1 La pertinence de l'immigration francophone.....	25
3.2 Quelques défis dans l'immigration francophone .....	26
3.3 Un portrait en chiffres des immigrants au Canada provenant de France .....	27
3.4 Qu'est-ce qui attire les Français? .....	29
3.5 Pénuries de main-d'œuvre au Canada.....	31
3.6 Profil démographique de Winnipeg .....	31
3.7 Préjugés et discrimination au Canada concernant certains groupes d'immigrants francophones .....	33

3.8 Obstacles à l'immigration francophone dans les régions éloignées des grands centres canadiens .....	35
Chapitre 4 Le contexte social, économique, et politique de l'expatriation et de l'émigration de France .....	37
4.1 L'image du Canada en France.....	37
4.2 Les immigrants et réfugiés en France.....	38
4.3 Le préjudice, la discrimination, et le chômage en France.....	38
Chapitre 5 Promotion de l'immigration francophone vers les CFSM .....	42
5.1 Internet.....	45
5.2 Séances d'information .....	48
5.3 Voyages de presse.....	51
5.4 Autres .....	52
Chapitre 6 Recrutement .....	54
6.1 Destination Canada 2003.....	57
6.2 Destination Canada 2005.....	59
6.3 Destination Canada 2006.....	64
Chapitre 7 Sélection de résidents permanents.....	66
7.1 Travailleurs qualifiés (fédéral) .....	70
7.1.1 Le code « OBJ ».....	73
7.1.1.1 Analyse, synthèse et interprétation des données sur les cas OBJ .....	76
7.1.1.2 Les cas OJB et les CFSM au Nouveau Brunswick, au Manitoba, et à Ottawa.....	87
7.2 Immigrants ayant le français comme langue maternelle .....	90
7.2.1 Faits saillants :.....	92
7.2.2 Comparaison des deux méthodes : .....	94
7.2.3 Solution de rechange à la méthode OBJ : niveau de compétence élevé dans la langue française : .....	95
7.3 Immigration Québec.....	96
7.4 Candidats des provinces .....	103
7.4.1 Promotion par le Manitoba de l'immigration francophone .....	107
7.4.2 Promotion par la Nouvelle-Écosse de l'immigration francophone .....	110
7.5 Migration interprovinciale.....	111
Chapitre 8 Résidents temporaires .....	116
8.1 Étudiants.....	116

<b>8.2 Travailleurs temporaires</b> .....	123
<b>8.2.1 L'Accord France – Canada relatif aux échanges de jeunes</b> .....	125
<b>8.2.1.1 Programme Vacances-travail (PVT)</b> .....	130
<b>8.2.1.2 Stages</b> .....	132
<b>8.2.1.3 Emploi de perfectionnement (PER)</b> .....	133
<b>8.2.1.4 Suivi des travailleurs temporaires sous l'Accord France – Canada</b> .....	135
<b>8.2.1.5 L'analyse</b> .....	136
<b>Conclusion</b> .....	140
<b>Notes</b> .....	148
<b>Bibliographie</b> .....	160

## Index des tableaux

Tableau 1 Population totale, population immigrante, et immigrants provenant* de France au Canada, au Québec, et dans dix centres urbains au Canada, en 2001 .....	28
Tableau 2 Nombre de personnes ayant soumis une demande avant ou après la séance de Destination Canada 2005 : .....	60
Tableau 3 Personnes qui ont déposé, entre mars 2005 et février 2006, une demande de Résidence permanente, par pays de naissance.....	62
Tableau 4 Nombre de visas de résidence permanente délivrés par le BIC Paris en 2005.....	68
Tableau 5 Visas de résidence permanente délivrés par BIC Paris en 2005, par catégorie et par dernier pays de résidence permanente.....	68
Tableau 6 Profil des requérants principaux dans notre échantillon de dossiers OBJ par : pays de résidence, pays de citoyenneté, et pays de naissance .....	78
Tableau 7 Profil des requérants principaux des dossiers identifiés OBJ, par langue maternelle ...	81
Tableau 8 Profil des requérants principaux des dossiers identifiés OBJ, par province ou territoire de destination .....	81
Tableau 9 Requérants principaux, des dossiers identifiés OBJ, par ville de destination .....	82
Tableau 10 Profils de 25 requérants principaux ayant l'intention de s'installer dans une communauté qualifiée de francophone.....	88
Tableau 11 Requérants principaux de demande de résidence permanente ayant le français comme langue maternelle, destinés à une province autre que le Québec, demandes approuvées par le BIC Paris en 2005: par province de destination, et par catégorie d'immigration .....	92
Tableau 12 Taux de sortie du Québec, 1981 – 1986, selon le lieu de naissance et la connaissance du français et de l'anglais.....	112
Tableau 13 Entrées au Canada annuelles des étudiants originaires de France .....	120
Tableau 14 Permis d'études et Permis de travail temporaire délivrés en 2005 par le BIC Paris, par pays de résidence.....	122
Tableau 15 Entrées annuelles de travailleurs étrangers d'origine de la France.....	124
Tableau 16 Participants français par province de destination en 2005 - Programmes de l'Accord France-Canada relatif aux échanges de jeunes.....	129



**Sigles et abréviations utilisés :**

A/C - Administration centrale

BIC Paris - Bureau de l'immigration du Canada à Paris, France

*Cadre stratégique - Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*

CAIPS - Computer-Aided Immigration Processing System, un logiciel utilisé par tous les bureaux de l'immigration canadiens à l'extérieur du Canada

CCC - Centre culturel canadien à Paris

CFSM - Communautés francophones en situation minoritaire (c'est-à-dire, les communautés francophones du Canada hors Québec)

CIC - Citoyenneté et Immigration Canada

CIC-CFSM - Le Comité directeur mixte Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire

CP - Candidats des provinces (l'une des catégories économiques réglementaires de personnes qui peuvent devenir résidents permanents et qui sont visées par un certificat de désignation délivré par le gouvernement provincial concerné)

CSQ - Certificat de sélection du Québec

DPRP - Dernier pays de résidence permanent

EI - Espace Emploi International (une agence gouvernementale française)

FCFA - Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

MICC - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec

OBJ - le code utilisé par le BIC Paris dans ses dossiers électronique d'immigrants pour signifier les cas réputés francophones destinés dans une province ou territoire autre que le Québec. OBJ est une abréviation pour le mot OBJECTIF.

OFJQ - Office franco-québécois pour la jeunesse

PLOP - Première langue officielle parlée

RHDCC - Ressources humaines et développement des compétences Canada

RI - Région Internationale (la Direction générale de CIC qui inclut des directions à l'A/C ainsi que tous les Bureaux de l'immigration du Canada situés à l'extérieur du Canada)

RP - Résident permanent, ce qui est un terme équivalent au terme « immigrant »

SSOBL - logiciel du Ministère de Citoyenneté et immigration Canada utilisé à l'intérieur du Canada

XREF – Cross reference (référence croisée) : un champ de données dans CAIPS

## **Introduction**

Cette étude porte sur les règles et procédures actuelles d'immigration appliquées par le Bureau de l'Immigration canadien à Paris (BIC Paris), ainsi que les incitatifs administratifs mis en place par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et les provinces, notamment le Québec, pour favoriser l'immigration francophone. Notre objectif inclut une analyse politico-administrative (gouvernance, programmes et procédures) des moyens à prendre afin d'augmenter le taux d'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) au Canada. Nous examinons les tendances de l'immigration francophone en provenance du territoire couvert par le BIC Paris vers les CFSM au Canada et nous explorons des facteurs qui peuvent influencer ces tendances. L'étude vise les moyens disponibles au BIC Paris pour favoriser l'immigration francophone dans les CFSM. Bien que l'étude concerne le Canada entier, dans certaines parties nous avons concentré notre attention sur la province du Manitoba, la ville de Winnipeg et le quartier de Saint-Boniface, exemple qui peut s'avérer utile pour d'autres communautés francophones. D'ailleurs, tandis que l'étude concerne tous les francophones résidant dans le territoire couvert par le BIC Paris, nous nous concentrons particulièrement sur les francophones résidant en France parce que c'est le bassin le plus important de francophones (plus de 61 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2007<sup>1</sup>) pour le BIC Paris, et parce que jusqu'ici, c'est en France que sont concentrés les efforts de promotion de l'immigration francophone aux CFSM du BIC Paris.

Nos objectifs sont de mieux comprendre les phénomènes de l'immigration francophone, d'identifier les obstacles et les défis dans le projet d'augmenter le nombre d'immigrants

francophones, d'évaluer les stratégies et les programmes du BIC Paris dans ce projet et de trouver des solutions. Nous avons choisi le BIC Paris pour l'étude parce que : 1) ce bureau a reçu un mandat et du financement de CIC pour promouvoir l'immigration francophone à travers le Canada; 2) le territoire pour lequel est responsable le BIC Paris inclut plusieurs bassins francophones, dont la France, la Belgique, la Suisse, l'Algérie, et la Tunisie; 3) nous avons reçu la permission d'accès aux bases de données du BIC Paris, chose essentielle à ce projet de recherche.

## Chapitre 1 Méthodologie

Notre question de départ était : *Que peut faire le BIC Paris pour hausser l'immigration francophone vers les collectivités francophones en situation minoritaire au Canada?*

Plusieurs sous-questions ont émergé au cours de la recherche :

Que peuvent révéler les dossiers des immigrants au BIC Paris sur :

- les tendances de l'immigration francophone vers les collectivités francophones en situation minoritaire au Canada?
- les facteurs éventuellement incitants des francophones résidants dans le territoire couvert par le BIC Paris à s'établir au Canada?
- les motifs des immigrants francophones de choisir de s'établir au Canada dans une province autre que le Québec ?

Comment le BIC Paris promeut-il l'immigration francophone au Canada, hors Québec?

Sa stratégie actuelle pour hausser le taux de l'immigration francophone hors Québec est-elle adéquate?

Comment le BIC Paris mesure-t-il ses résultats?

Quels sont les profils des francophones qui ont immigré au Canada, dans une province autre que le Québec, en provenance des pays desservis par le BIC Paris (Algérie, Andorre, Belgique, Espagne, France, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Portugal, Suisse, et Tunisie)?

### 1.1 Hypothèse

Après une revue de la littérature sur le sujet, et découlant des phénomènes observés dans le « secteur non-immigrants » (le secteur responsable au BIC Paris pour la délivrance de

Permis d'études et de Permis de travail temporaire), nous avons élaboré l'hypothèse suivante pour orienter la recherche : Deux facteurs clés pour l'immigration francophone aux CFMS sont l'existence : 1) d'une offre d'emploi convenable dans la communauté de destination, et 2) une relation sentimentale avec une personne ayant des liens forts dans cette région.

## **1.2 La problématique**

Nous avons identifié les facteurs qu'on estime être les plus significatifs pour comprendre l'enjeu et qui pourraient jouer un rôle dans les tendances du phénomène de l'immigration francophone au Canada hors Québec. Ces facteurs sont la conjoncture économique, sociale, politique, et démographique en France et au Canada; la promotion et le recrutement, par divers moyens, des immigrants francophones; les critères de sélection des immigrants dans la catégorie « travailleur qualifié »; la migration interprovinciale (dans ce contexte, l'immigration des francophones au Québec est aussi très pertinente); les communautés francophones en situation minoritaire (CFMS) au Canada; la définition de « francophone » retenue; le travail du Ministère provincial de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec; les programmes de « Candidats des provinces », des provinces autre que le Québec; les mouvements des étudiants étrangers, des travailleurs temporaires; et l'Accord France-Canada relatif aux échanges de jeunes.

Nous avons recueilli l'information de plusieurs sources afin de présenter le contexte, l'historique, et l'argumentation pour mieux comprendre les programmes visant l'augmentation de l'immigration francophone, d'évoquer leur raison d'être et de montrer

comment le BIC Paris joue un rôle capital dans l'enjeu. Nous cherchons aussi de nouvelles connaissances sur les facteurs qui pourraient influencer le mouvement et suggéreraient des voies prometteuses aux stratégies et options politiques.

L'étude et les conclusions sont basées sur l'analyse des dossiers électroniques au BIC Paris de candidats à l'immigration et aux séjours temporaires. Dans notre recherche de la littérature sur le sujet, nous n'avons trouvé aucun autre document qui présente ce genre de portrait sur l'immigration francophone de la perspective d'un Bureau d'immigration canadien.

### **1.3 Revue documentaire**

Nous n'avons trouvé aucun livre s'adressant directement à ce sujet en particulier, mais nous avons examiné certaines publications traitant du sujet de l'intégration des immigrants francophones au Canada, un sujet certes pertinent pour ceux qui choisissent de s'y installer. Nous avons mené une revue de magazines et de journaux, canadiens et français, de rapports gouvernementaux, et plusieurs sites web sur le sujet.

Très peu d'information existait déjà sur ce qu'a accompli le BIC Paris pour promouvoir l'immigration francophone hors Québec et rien du tout sur les résultats concrets de ses efforts quant au nombre de personnes d'expression française recrutées pour immigrer au Canada.

### **1.4 Entrevues d'experts**

Nous avons interviewé les experts suivants :

- 1) Georges Boissé, Gestionnaire adjoint, et gestionnaire des opérations, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, le 13 février 2006.
- 2) Yvan Bourgeois, Directeur du Bureau de l'immigration du Québec, Délégation générale du Québec à Paris, 16 février 2006.
- 3) Agnès Jaouich, Gestionnaire du Programme d'immigration, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, 23 mai 2006.
- 4) Lynne Rochon, Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) à Paris le 20 mars 2006.
- 5) Céline Villemure, Coordonnatrice du secteur de Promotion et Communications, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, 10 février 2006.
- 6) Louise Van Winkle, Coordonnatrice du secteur de Promotion et Communications, Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris, 19 février 2007.

Pour faire de la recherche originale, nous nous devons d'obtenir la permission du BIC Paris afin d'avoir accès aux bases de données et de produire des rapports sur les questions de promotion et de tendances de l'immigration francophone. Cette autorisation a été indispensable parce que deux des bases de données utilisées, CAIPS et SSOBL, ne sont pas directement disponibles aux chercheurs académiques à cause des informations personnelles (protégées) qui s'y trouvent. En janvier 2006, le gestionnaire du BIC Paris nous a autorisés à recueillir, analyser, et évaluer des données des systèmes informatiques CAIPS<sup>2</sup> et SSOBL<sup>3</sup> aux fins des rapports sur le sujet de l'immigration francophone au Canada hors Québec.



En mai 2006, la gestionnaire nous a demandé de produire une série de rapports sur le sujet pour le compte du Service de l'immigration, Ambassade du Canada, Paris. En conséquence, nous avons soumis au BIC Paris, en août 2006, quatre rapports sur le sujet. Toute information pertinente servant à étayer les rapports a été mise en tableaux annexés aux rapports soumis au Service de l'immigration. L'information sur laquelle sont basés les rapports est ainsi disponible pour vérification par les officiels dûment autorisés de CIC, mais ne peut pas être annexée à ce mémoire, car il s'agit de l'information personnelle sur les candidats, donc protégée par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Par la suite, nous avons soumis une requête de l'accès à l'information afin d'obtenir des copies de ces rapports (sans les annexes avec l'information personnelle) afin d'être libre de les utiliser dans ce mémoire.

### **1.5 Statistiques<sup>4</sup>**

Les sources principales de statistiques sont les champs de données de CAIPS et de SSOBL ainsi que des notes dans CAIPS et SSOBL. Nous avons recueilli des données statistiques et les avons complétées avec d'autres chiffres provenant des notes électroniques dans CAIPS qui contiennent des témoignages de requérants. Certains des sujets ont été interviewés par des agents de visa et certains faits ont été rapportés en conséquence dans les notes du dossier, mais nous soulignons que la plupart des candidats ont été acceptés à titre de résidents permanents au Canada sans avoir eu à passer d'entrevue. En fonction de ces exemptions d'entrevues, les notes dans CAIPS contiennent souvent moins de détails.

En février 2006 nous avons procédé à une vérification, dans la base de données SSOBL, de tous les noms apparaissant sur une liste de participants à *Destination Canada*, un évènement de promotion de l'immigration coordonné par le BIC Paris tenu en mars 2005, afin de déterminer le nombre et le type de transactions que chaque participant a eues avec CIC dans les 12 mois suivant l'évènement.

### **1.6 Observation directe**

Nous avons observé :

- 1) L'évènement *DESTINATION CANADA 2006*, le 22 mars 2006, à l'Esplanade de la Défense, Paris.
- 2) Deux séances d'information sur les études postsecondaires au Canada, tenues le 8 et 22 février 2006 par la section de Relations académiques au Centre culturel canadien, Paris.
- 3) Une séance d'information sur l'immigration présentée par la section de promotion du BIC Paris le 16 février 2006 au Centre culturel canadien à Paris.
- 4) Une séance d'information sur l'immigration au Québec présentée par le Bureau de l'Immigration Québec à Paris le 18 février 2006.

Il aurait été utile de mener des entrevues personnelles avec des candidats francophones à l'immigration et avec des francophones qui sont déjà devenus immigrants au Canada dans les CFSM, afin d'explorer leurs motivations pour avoir immigré et avoir choisi une destination hors Québec. Cependant, ce n'était pas possible parce que les candidats faisant partie des échantillons de cette étude n'avaient pas autorisé CIC à utiliser l'information personnelle trouvée dans les dossiers pour des fins autres que le traitement

des demandes d'immigration. Alors, les coordonnées des candidats n'étaient pas à notre disposition aux fins de l'étude.

## **Chapitre 2 Historique et contexte des initiatives pour favoriser l'immigration francophone dans les communautés en situation minoritaire**

### **2.1 Démographie francophone au Manitoba de 1870 au 1890**

Dans une large mesure, des évolutions politiques et sociales de la société canadienne sont fonction de changement démographique, dû surtout à l'immigration. Par exemple, sans négliger le rôle capital du gouvernement provisoire de Louis Riel en 1869, l'obtention de reconnaissance des droits linguistiques des francophones dans l'Acte du Manitoba en 1870 est attribuable au fait que plus de 50 % de la population du Manitoba était francophone. Le poids démographique des francophones s'est traduit en force politique et a donné une légitimité au gouvernement provisoire de Riel. Toutefois, au cours des quinze années suivantes, les francophones au Manitoba sont devenus une minorité.

L'immigration ontarienne et britannique dépasse, et de loin, le nombre de francophones venant du Québec et de la Nouvelle-Angleterre. Formant plus de la moitié de la population en 1870, les francophones représentaient seulement un peu plus de 10 % de la population manitobaine en 1886.<sup>3</sup>

Affaiblis par cette dégringolade dans le poids démographique, les Franco-manitobains ne sauraient pas résister à l'abrogation inconstitutionnelle de leurs droits linguistiques par des lois provinciales de 1890 rendant le gouvernement du Manitoba unilingue anglais et supprimant les écoles confessionnelles. Les droits linguistiques, entérinés dans l'Acte du Manitoba en 1870, n'ont été restaurés que plus de cent ans plus tard. L'enjeu majeur qui persiste pour les Franco-manitobains est le manque de services offerts en français par le gouvernement provincial. Puisque la majorité des services en français aux niveaux provincial et municipal ne sont pas garantis par la constitution, l'évolution de cet enjeu pourrait être, en fin de compte, fonction de volonté politique. Un facteur déterminant de la volonté politique d'un gouvernement est, entre autres, la puissance relative

démographique des groupes constituants de la société, et donc une des raisons pour l'intérêt à renforcer les communautés francophones.

## **2.2 Immigration francophone au Canada 1882- 2002**

Jusqu'ici, les communautés francophones à l'extérieur du Québec n'ont guère bénéficié, sur le plan linguistique, de l'immigration. Le mouvement d'émigration française au Canada était insignifiant sur le plan quantitatif au cours de la période 1882-1929 et

l'émigration fut quasi arrêtée par la Première Guerre mondiale puis par la crise de 1929, et elle ne reprit qu'à partir de 1946. Mais elle avait alors oublié en grande partie le chemin aventureux de l'Ouest pour se concentrer désormais sur la belle province du Québec.<sup>6</sup>

Au cours des années 1983 à 1998, environ 3 % des immigrants arrivés au Canada avaient le français comme langue maternelle et 82 % de ces immigrants se sont installés au Québec (Beaudin, 1998).<sup>7</sup> Exprimé autrement, seulement 0,54 % des immigrants qui se sont installés hors Québec entre 1983 et 1998 avaient le français comme langue maternelle (3 % x 18 % = 0,54 %).

La prise de conscience préoccupante que les Francophones au Canada n'ont pas reçu leur juste part des contingents d'immigrants au Canada s'est produite publiquement, pour la première fois, en 1969 à l'occasion des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Dès lors, divers rapports statistiques ont démontré le bien-fondé de cette préoccupation.<sup>8</sup> Une étude intitulée *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : Politiques, démographie et identité* réalisée pour le compte du Commissariat aux langues officielles en 2002<sup>9</sup> démontre que l'immigration a une grande importance pour l'équilibre démographique du pays et l'avenir de la dualité linguistique. Ce rapport affirme que le

gouvernement fédéral ne prend aucune mesure directe pour recruter des immigrants francophones à l'étranger, et a recommandé que Citoyenneté et Immigration Canada doive établir des cibles afin d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent ailleurs qu'au Québec et évaluer chaque année les progrès réalisés.<sup>10</sup>

Quelques chiffres sur la démographie du Canada servent à souligner l'importance de la question de l'immigration francophone au Canada. En 2001 les francophones représentaient 22,9 % de la population du Canada, en baisse par comparaison à 23,5 % en 1996. À l'extérieur du Québec, les francophones représentaient 4,4 % de la population, par rapport à 4,5 % 1996. Le recul le plus important parmi les provinces est survenu au Manitoba, où la population francophone a fléchi de 6,5 % pour ne guère atteindre plus de 45 900 francophones.<sup>11</sup>

Plusieurs leaders francophones hors Québec veulent que des immigrants francophones s'installent dans leurs communautés afin de renforcer la minorité linguistique. C'est une des stratégies élaborées par des associations francophones et acadiennes à travers le Canada dans leur lutte pour la survie linguistique et culturelle. En février 2001 la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) déclare que :

Avec la diminution du poids relatif des francophones partout au pays, la capacité de ces dernières à intégrer les immigrants ayant une connaissance de la langue française devient essentielle (...). En raison de la situation démographique et du degré d'assimilation auxquels font face les communautés francophones minoritaires, le dossier de l'immigration doit devenir prioritaire pour les acteurs politiques de la francophonie canadienne.<sup>12</sup>

Bien que ce n'est pas évident de définir qui est un francophone, nous trouvons utile ces chiffres utilisés par Patrimoine canadien dans un rapport sur les tendances

démographiques de 1996 à 2001 qui démontrent l'importance relative de l'immigration pour les CFSM :

En ayant recours à la définition de la première langue officielle parlée (PLOP)<sup>13</sup>, le nombre d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec a augmenté, passant de 72 000 en 1996 à 87 000 en 2001. Cette augmentation de 15 000 personnes représente plus de 90 % de l'accroissement démographique des francophones à l'extérieur du Québec au cours de la période allant de 1996 à 2001.<sup>14</sup>

La formation d'un Comité directeur mixte, composé de représentants de CIC et des Communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), a été annoncée le 19 avril 2002. Ce comité vise à faciliter, en collaboration avec divers intervenants communautaires, gouvernementaux et du secteur privé, le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants au sein des CFSM. La FCFA assure le secrétariat pour la partie communautaire du comité.<sup>15</sup> En mai 2002 le président de la FCFA précise :

Nous prenons de plus en plus conscience des avantages de recevoir des immigrants francophones : ils augmentent notre bassin de compétences, enrichissent notre culture et contribuent à la vitalité de nos communautés. Le fait est qu'avec le phénomène de dénatalité, si on ne peut réussir à intégrer plus d'immigrants dans nos communautés, les conséquences pourraient être sérieuses : fermeture de certaines écoles et réduction de services de la part des gouvernements, dont le fédéral.<sup>16</sup>

### **2.3 Initiatives du Gouvernement du Canada de 2002 au 2006**

En juin 2002, des dispositions linguistiques importantes ont été introduites dans la nouvelle *Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés*. L'article 3 de la loi comporte l'objectif de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada.<sup>17</sup> Un *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement du Canada a été lancé en mars 2003.<sup>18</sup> Il consacre à l'immigration une somme de neuf millions de dollars sur cinq ans, permettant aux partenaires communautaires et gouvernementaux d'élaborer des projets pilotes pour promouvoir l'immigration dans les CFSM. En novembre 2003, le Comité directeur CIC-CFSM a rendu public son *Cadre*

*stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire.* Parmi les cinq objectifs du *Cadre stratégique*, l'objectif numéro un est directement pertinent pour le BIC Paris : « Accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire. ». Le résultat visé par CIC était qu'au moins 4,4 % des immigrants à l'extérieur du Québec soient d'expression française en 2008, donc environ 10 000 personnes par année.

Le *Cadre stratégique* énumère cinq moyens à considérer sous l'objectif numéro un pour atteindre des résultats<sup>19</sup> :

- Cibler des pays sources francophones où des efforts particuliers devront être déployés.
- Organiser des missions de recrutement bien ciblées en concertation avec les communautés francophones, les provinces et le ministère de Citoyenneté et Immigration.
- Réduire les délais de traitement des candidatures francophones répondant aux besoins prioritaires du marché du travail.
- Élaborer des outils d'information sur les communautés minoritaires de langue officielle et faire la promotion de ces communautés dans les pays sources francophones.
- Poursuivre la formation et la sensibilisation des agents des visas de CIC.

En mars 2004 le BIC Paris prit l'initiative de développer une stratégie qui vise des actions concrètes pour contribuer à « Accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire. »<sup>20</sup> Dans ce cadre, le BIC Paris a créé des outils d'information et de promotion, a participé à différentes activités et divers forums pour étudiants, jeunes professionnels, et le grand public, et a collaboré à l'organisation de deux voyages de presse au Canada des journalistes français. Un rapport rédigé au BIC Paris en octobre 2004 note que Paris, en tant que bureau responsable du principal bassin d'immigration francophone, joue un rôle prépondérant vis-à-vis des objectifs du ministère du point de



vue de la répartition des immigrants francophones sur le territoire canadien. Le rapport souligne que leur capacité à accorder une priorité à la clientèle francophone se destinant hors Québec était limitée par l'ordre chronologique selon lequel il devait traiter les demandes reçues. Alors, le BIC Paris s'est attelé à aplanir cette difficulté en créant un code, en l'occurrence, « OBJ », pour identifier ces cas dans son système informatique CAIPS pour ainsi faciliter la gestion d'un traitement prioritaire.

En mars 2005, le Directeur général de Sélection, CIC, a affirmé au Comité directeur CIC-CFSM qu'à première vue, l'objectif 1 du cadre stratégique qui consistait à accroître le nombre d'immigrants d'expression française à 4,4 % d'ici 2008 avait été dépassé. Il a annoncé qu'en 2001, 3,1 % des immigrants à l'extérieur du Québec étaient d'expression française et que, en 2004, ce pourcentage était passé à 4,9 %. Cependant, il a invité les membres du Comité à considérer ces chiffres avec beaucoup de prudence, expliquant que CIC ne dispose que de chiffres préliminaires sur l'immigration au Canada en 2004. Il a estimé qu'il sera nécessaire de faire des analyses plus approfondies.<sup>21</sup> Bien qu'il n'ait pas expliqué comment une telle hausse a pu se produire, nous croyons probable que l'écart et l'appel à « prudence » du Directeur général s'explique par le manque d'une définition claire de qui est « d'expression française » et l'incapacité de CIC, pour diverses raisons, d'évaluer systématiquement l'habileté en français de la plupart des ses clients.

Le Rapport annuel de CIC au Parlement – 2005, déposé le 31 octobre 2005, ne fait qu'une courte mention de son engagement à favoriser l'épanouissement des minorités francophones au Canada et ne donne aucune statistique sur la situation actuelle.<sup>22</sup> Selon

le Rapport de CIC sur ses plans et ses priorités de 2005-2006, et dans l'objectif de soutenir le Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement, CIC compte poursuivre des activités visant à attirer, à accueillir et à intégrer des immigrants dans les collectivités francophones hors Québec. Une somme annuelle de 1,9 M\$ a été prévue à cette fin jusqu'à 2008.<sup>23</sup>

Dans la même veine, en 2006 le sous-ministre de CIC vantait le succès des efforts de CIC dans le recrutement des immigrants francophones destinés à une province autre que le Québec prétendant que l'objectif de 4,4 % a été atteint. Cependant, ce chiffre incluait ceux qui, dans le formulaire à remplir, déclaraient eux-mêmes connaître, un tant soit peu, le français, sans vérification du niveau de français. Alors, en réalité, on ne sait pas si ces personnes sont francophones, ni dans quelle mesure CIC atteint les objectifs fixés dans le *Cadre stratégique* pour l'immigration francophone à l'extérieur du Québec.<sup>24</sup>

Le 11 septembre 2006, le gouvernement du Canada a lancé le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. Selon ce document, « Tous les francophones vivant dans les provinces et territoires autres que le Québec sont reconnus comme faisant partie des communautés francophones en situation minoritaire. »<sup>25</sup> Cette définition élargit la notion de communauté francophone en ne limitant pas l'espace francophone.

#### **2.4 Qui est francophone?**

CIC manquait une définition cohérente de ce que constitue un francophone apte à renforcer une communauté francophone en situation minoritaire. Le *Cadre stratégique* de novembre 2003 définit le terme « immigrant d'expression française » comme « les